

Fermeture Trésorerie

Suite de la fermeture définitive de la Trésorerie de Bourbourg, pour toutes questions relatives aux impôts (impôts sur les revenus, taxes foncières...), la demande de renseignements est possible :

- Par l'intermédiaire de la messagerie sécurisée de votre espace particulier sur le site impots.gouv.fr
- En appelant le 0 809 401 401
- En appelant le 03 28 22 66 50 (Centre des finances publiques de Dunkerque)



Pour les paiements, si votre avis comporte un QR-Code, il est possible de le régler chez un buraliste agréé.

Les taxes locales

La Taxe d'habitation

Suite à la réforme nationale, en 2021 la majorité des résidents spyckerois n'ont plus de taxe d'habitation à payer. En 2020, les personnes non assujetties à l'IFI en 2019 et dont les ressources du foyer ne dépassées pas certains seuils de RFR (*Revenu Fiscal de Référence*) ont bénéficié d'un abattement de 100% de leur taxe d'habitation sur leur résidence principale.

Il faut noter que la contribution à l'audiovisuel public, non concernée par la réforme, est maintenue.



La contribution du Syndicat de communes en 2021 a été transférée sur la taxe foncière.

La Taxe foncière bâtie

La valeur locative augmente légèrement tous les ans par une revalorisation automatique. Elle a augmenté de 0.2% cette année.

A partir de 2021, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties est transférée à la commune afin de compenser la taxe d'habitation. Le transfert n'a pas d'effet sur le montant de la cotisation acquittée en 2021. Un système de compensation prévu par la loi assure également la neutralité du transfert sur les montants perçus par la commune et par le département. En ce qui concerne la présentation de l'avis d'imposition, le taux communal pour 2021 tient compte du taux départemental 2020 soit 33.07% qui représente les 13.78% de la commune en 2020 plus 19.29% du département.

Le taux du Syndicat de communes est passé à 9.92%. **Il cumule le taux 2020 de la taxe foncière (4,55%) et le taux 2020 de la taxe d'habitation (5,44%). Ceci explique l'augmentation sur l'avis d'imposition 2021 de la taxe foncière bâtie mais que nous ne payerons pas sur la taxe d'habitation.**

La taxe Ordures ménagères a également progressé suite à l'accord avec la CUD d'étaler l'augmentation du taux de la taxe TEOM sur 10 ans depuis 2012. Il s'agit de la dernière année d'augmentation pour la TOEM.



Les taux communaux spyckérois font partie des plus bas du territoire de la CUD. La commune a fait le choix de baisser ses taux jusqu'en 2018 et de les faire stagner depuis 2019.